



Marianne MAXIMI
Députée du Puy-de-Dôme
126, rue de l'Université
75007 Paris

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Dominique Puechmaille
Procureure de la République
Tribunal judiciaire de Clermont-Ferrand
16 Place de l'Étoile
63033 Clermont-Ferrand

Clermont-Ferrand, le 1er février 2024

Objet : Saisine de la Procureure de la République sur le fondement de l'article 40 du code de procédure pénale après le décès d'une enfant de 15 ans placée en hôtel au titre de la protection de l'enfance

Madame la Procureure de la République,

Au titre de l'article 40 du Code de procédure pénale, je tiens à porter à votre connaissance les circonstances du décès d'une enfant de 15 ans dans une chambre d'hôtel à Aubières le mercredi 24 janvier 2024.

Ces événements m'ont été transmis en ma qualité de Députée du département et d'éducatrice spécialisée au sein de la fonction publique hospitalière.

Cette enfant était hébergée dans une chambre d'hôtel par le Département du Puy-de-Dôme, au titre de la protection de l'enfance.

La loi n° 2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants, dite loi Taquet, interdit à partir du 1^{er} février 2024 les placements en hôtel, à l'exception de certaines dérogations et à titre exceptionnel.

Conformément au A du II de l'article 7 de cette même loi, jusqu'à l'entrée en vigueur de cette interdiction, les placements en hôtel ne peuvent excéder une durée de deux mois.

Or, selon des professionnels de la protection de l'enfance du Puy-de-Dôme, cette enfant était placée dans cet hôtel depuis plus de quatre mois.

Par conséquent, il apparaît que ces faits contreviennent gravement à l'article 7 de la loi n° 2022-140 du 7 février 2022.

Je vous prie de porter la plus grande attention à ce signalement et de m'avertir des suites judiciaires que vous entendez donner à cette saisine.

Veillez recevoir, Madame la Procureure, mes salutations républicaines.

Marianne Maximi

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Marianne Maximi', with a stylized, cursive script.

Copie à :

Madame Laure Beccuau, Procureure de la République de Paris